

“ sont aplaties, et qui présente une coloration jaune presque uniforme.” (1). Rien de caractéristique dans tout cela.

Dans quelques cas d'amaurose saturnine, on a trouvé (Hutchinson) une atrophie complète des nerfs optiques consécutive à une neuro-rétinite. La plupart du temps, cependant, l'ophthalmoscope n'a pu révéler que de la congestion du nerf optique et de la rétine, avec dilatation tortueuse des veines. Souvent même le fond de l'œil ne présentait que quelques scotomes au centre du champ visuel (2). En résumé, rien de caractéristique.

Les lésions les plus constantes de l'intoxication saturnine sont celles des muscles paralysés, consistant en dégénérescence et atrophie, celles des artères qui sont fréquemment affectées de dégénérescence athéromateuse, et celles des reins, qui, organes actifs de l'élimination du poison plombique, sont le siège d'une desquamation épithéliale des canalicules, et peuvent subir une dégénérescence en rapport avec l'albuminurie observée pendant la vie. Ils offrent alors les altérations propres à la maladie de Bright. Mais ici encore, rien de caractéristique. Ces lésions musculaires, rénales et artérielles sont produites bien souvent sous l'influence de causes très-différentes.

L'on est encore à se demander quel est le *modus operandi* du plomb et des préparations saturnines dans la production des symptômes que nous avons vus. Malgré toutes les théories qui ont été émises à ce sujet, et dont je vous ferai grâce, il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de répondre à cette question d'une manière satisfaisante.

Le *traitement* de l'intoxication saturnine se résume en trois mots : moyens prophylactiques, moyens curatifs, moyens palliatifs.

La prophylaxie renferme toutes les mesures hygiéniques de nature à empêcher le poison de s'introduire dans le système. Il faut remonter à la source et à la cause de la maladie et y mettre bon ordre. Ainsi, il faudra exiger une ventilation parfaite des ateliers où l'on travaille le plomb ou ses préparations, ne jamais permettre aux ouvriers de laisser leur nourriture séjourner dans l'atelier, ni d'y prendre leurs repas : ils n'y devront pas même boire. La propreté parfaite des mains et des vêtements leur sera indispensable. Ils devront se laver les mains et changer leurs habits immédiatement après avoir quitté le travail. Dans certaines fabriques de couleurs, on va même jusqu'à forcer les ouvriers de prendre un bain chaud en

---

(1) TARDIEU, *Étude médico-légale sur l'empoisonnement*, Paris, 1875.

(2) HUTCHINSON, *Royal London Ophthalmic Hospital Reports*, VI, 1, et VII, 1.